voirs, des Itihâsas et des Purânas, que le Bhâgavata a été écrit avec un profond sentiment d'amour [ par Vyâsa], au moment où il était parvenu à la perfection de la science. Par là s'explique la différence qui se trouve entre ces livres et cet autre Purâna; c'est comme il est arrivé pour le commentaire des Çârîrakas, où l'on ne remarque aucun trait de ressemblance avec aucun des seize commentaires dont Çamkara Âtchârya est l'auteur. Conclura-t-on de là que ce commentaire n'est pas de Çamkara? Or ce raisonnement s'applique aussi au Bhâgavata. De plus, la perfection ne se trouve pas dans les [autres] livres [de Vyâsa], car on n'y remarque ni l'attention [d'un auteur] pour son ouvrage, ni l'expression de son affection.

Ensuite, si des paroles de Çrîdhara Svâmin qui dit : « Il n'y a pas matière « à un doute ainsi conçu : il existe un autre livre appelé Bhâgavata, » on conclut qu'un doute de ce genre existait antérieurement, car autrement comment Çrîdhara Svâmin aurait-il pu dire: « Il n'y a pas matière au doute? » nous répondrons qu'on ne conclut [certainement] pas de ce que les philosophes des écoles Mîmâmsâ et Vâiçêchika ont démontré l'autorité du Vêda, qu'il ait existé antérieurement des doutes qui faisaient supposer que le Vêda n'a pas d'autorité, conclusion que cependant il faudrait admettre. On veut ensuite expliquer [les paroles de Crîdhara] en disant, qu'en admettant même l'absence, de la part des Déistes, de tout doute donnant à croire que le Vêda n'a pas d'autorité, un tel doute a bien pu se présenter à l'esprit des Athées. Mais de même que l'on ne peut admettre, que de la prohibition du vol, du meurtre et des autres crimes, faite par Manu et par d'autres législateurs dans leurs recueils de lois, il résulte que l'on commettait antérieurement ces crimes, de même dans le cas actuel [on ne doit pas plus tirer des paroles de Çrîdhara Svâmin une pareille conclusion]. Mais on insiste en disant : « En reconnaissant même que l'exécution du vol ou des « autres crimes n'ait pas eu lieu, toujours est-il que par [le fait seul de] la « loi [qu'a portée Manu], cette exécution était admise dans la pensée [du « législateur]; » alors nous répondrons par cette déclaration qui met également fin à toutes les discussions : le doute porté jusqu'à ce point, est d'un ennemi déclaré. Mais c'est qu'en réalité, l'intention de Çrîdhara Svâmin n'a pas été de dire qu'on eût élevé antérieurement des doutes [quant à l'existence d'un autre Bhâgavata]; son idée était toute différente; la voici : Comme c'est un point établi, que le livre dans lequel sont exposés les dix caractères tels que la création et les autres, est le Bhâgavata, on accorde que le second